

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

Diplôme de Conducteur/Conductrice Poids Lourd de Transport et de Livraison de Marchandises (C.P.L.T.L.M)





Sommaire

1.	INT	TULE DE L'EMPLOI-TYPE	3
	1.1.	Référence de la certification	3
	1.2.	Définition et description de l'emploi-type	3
	1.3.	Conditions générales et situations particulières d'exercice de l'emploi-type	4
	1.4.	Conditions d'accès à l'emploi	5
	1.5.	Champs d'intervention et de responsabilité	5
	1.6.	Les activités-types	5
	1.7.	Niveau de qualification et évolutions professionnelles	6
2.	FICH	IE ACTIVITE-TYPE	6
	2.1	Définition de l'activité-type	6
	2.2	Description de l'activité-type	6
	2.3	Conduite de l'activité-type	7
	2.4	Conditions spécifiques de mise en oeuvre	7
	2.5	Interlocuteurs et nature des relations	8
	2.6	Liste des compétences de l'activité-type	8
3.	FICH	IES COMPETENCES	8
	3.1.	Liste de compétences	9
	3.2. après	Intitulé de la compétence 1 : Réaliser les opérations de contrôle du véhicule avant, pendant et e transport de marchandises	9
	3.3. 3,5t de	Intitulé de la compétence 2 : Conduire et manœuvrer un véhicule de type savoyard de plus de PTAC dans le respect des marchandises transportées	0
	3.4. march	Intitulé de la compétence 3 : Effectuer les opérations de chargement et de livraison des andises, en sécurité	0
	3.5. cas d'i	Intitulé de la compétence 4 : Agir en prévention des risques potentiels liés au métier et réagir en ncident et d'accident	2
	3.6. dépan	Intitulé de la compétence 5 : Déceler, diagnostiquer, rendre compte d'une anomalie et opérer un nage simple.	
	3.7. traiter	Intitulé de la compétence 6 : Collecter, analyser et utiliser les informations nécessaires au nent du transport routier de marchandises	4
	3.8. de ma	Intitulé de la compétence 7 : Rechercher, vérifier, compléter les documents de transport routier rchandises et ventiler les informations selon l'organisation de l'entreprise	5

Note au lecteur : dans ce document le genre masculin est utilisé sans discrimination

1. INTITULE DE L'EMPLOI-TYPE

CONDUCTEUR/CONDUCTRICE POIDS LOURD DE TRANSPORT ET DE LIVRAISON DE MARCHANDISES SUR VEHICULE ISOLE DE PLUS DE 3T5 DE POIDS TOTAL EN CHARGE

1.1. Référence de la certification

FICHE ROME 43114 : CONDUCTEUR/CONDUCTRICE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES

Nomenclature d'activités Française (NAF) :

- Section H: Transports et entreposage
 - Division 49: Transports terrestres et transport par conduites
 - Groupe 49.4 : Transports routiers de fret et services de déménagement
 - Classe 49.41 : Transports routier de fret

Niveau de la certification (nomenclature de 1969): V

Code de la nomenclature NSF: 311 u - Transport, manutention, magasinage

Domaine d'activité : Transport, manutention, magasinage

Fiche ROME¹ associée : N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance

1.2. Définition et description de l'emploi-type

Définition:

Le conducteur poids lourd manœuvre des véhicules de type savoyard de plus de 3.5 tonnes de PTAC.

Il sait utiliser les moyens de manutention nécessaires au chargement et déchargement des marchandises dont il a la responsabilité : diable, transpalette manuel et hayon élévateur.

Il respecte rigoureusement:

- les consignes reçues
- la réglementation en matière de conduite routière, de transport et d'hygiène et sécurité propres à l'exercice de son activité
- les engagements contractuels de l'entreprise en matière de transport

3-

¹ ROME : Répertoire Opérationnel des métiers et de l'emploi

Le conducteur poids lourd vérifie quotidiennement, l'état du véhicule et les éléments de sécurité. Au chargement, comme au déchargement, il met en œuvre les équipements du véhicule, manutentionne éventuellement la marchandise et la prend en charge.

Il planifie le déplacement, livre la marchandise, renseigne ou fait renseigner les documents administratifs et commerciaux et rend compte de son activité à son employeur.

Le conducteur représente l'entreprise qui l'emploie et le bénéficiaire de la prestation de transport. Il est un vecteur commercial de premier ordre.

Description:

- Le conducteur poids lourd prépare le transport qu'il devra réaliser, dans un souci de logique et de sécurité.
- Il vérifie le véhicule et ses équipements, il prend les consignes auprès du service exploitation, renseigne ou vérifie la présence à bord et la validité des documents nécessaires au transport,
- Il planifie et organise son activité.
- Il conduit le véhicule jusqu'au point d'enlèvement ou de livraison de la marchandise,
- Il charge ou décharge éventuellement la marchandise,
- Il renseigne et fait émarger le document ou support justifiant la réalisation correcte de l'acte de transport.
- En fin de prestation, le conducteur poids lourd transmet au service exploitation les éléments permettant de facturer la prestation, d'analyser les temps de travail, d'assurer la maintenance du véhicule, ainsi que les justificatifs de consommation de carburant, péages et frais de déplacements.

Il est responsable des marchandises jusqu'à leur réception par le client. Il doit faire face aux aléas qui se présentent, informer son entreprise de tout incident, et éventuellement les clients.

Tout au long de sa prestation, notamment dans des zones potentiellement « sensibles » en matière de sécurité, le conducteur poids lourd doit faire preuve de vigilance au regard des éventuels risques de vols, dégradation de matériel, etc...

Il véhicule l'image de l'entreprise par un comportement, un langage adapté aux différentes situations professionnelles (échanges avec les clients et les autres usagers de la route).

1.3. Conditions générales et situations particulières d'exercice de l'emploi-type

Le conducteur poids lourd exerce son métier soit :

- dans une entreprise de transport de marchandises agissant pour «compte d'autrui »,
- dans une entreprise d'un autre secteur professionnel réalisant elle-même le transport de ses marchandises avec ses propres moyens ;

- pour une entreprise de location avec conducteur qui met à disposition des véhicules lourds et leur personnel de conduite;
- pour son propre compte.

Le conducteur poids lourd réalise l'essentiel de son activité dans les locaux d'entreprises tierces qui l'accueillent soit lors de livraisons soit lors d'enlèvements de marchandises.

Il respecte les règles de sécurité de l'entreprise qui l'emploi et/ou l'accueille. Il véhicule l'image de l'entreprise qui l'emploie.

Son métier s'exerce pour partie sur les routes de la Nouvelle-Calédonie. Il pourra être confronté à des conditions météorologiques parfois difficiles de jour comme de nuit.

Dans tous les cas, ses conditions de travail dépendent des paramètres suivants :

- Des limitations règlementaires locales
- De l'environnement (conditions climatiques, topographie du terrain, protocoles de sécurité, etc..)
- Du réseau routier utilisé et des contraintes liées au partage de ce réseau avec d'autres usagers
- De la nature de la marchandise transportée et de son conditionnement
- Du mode d'organisation du travail de l'entreprise et des délais de livraison pouvant être fixés par le client.

1.4. Conditions d'accès à l'emploi

Le conducteur poids lourd doit justifier au minimum d'un permis de conduire poids lourds (permis C), être à jour des visites médicales d'aptitude à la conduite.

1.5. Champs d'intervention et de responsabilité

Le conducteur poids lourd met en œuvre les consignes qu'il reçoit de son entreprise dans les limites de ses responsabilités et de l'autonomie dont il dispose (selon le règlement intérieur de l'entreprise) et lui rend compte de son activité.

En matière de prévention des risques et de gestion d'accident, il suit les protocoles de sécurité qui lui sont imposés, prend les mesures de sécurité nécessaires à la préservation de l'intégrité des personnes, et des biens dont il a la charge.

En tant que représentant de l'entreprise, il est garant du bon chargement, du bon arrimage et du contrôle quantitatif et qualitatif de la marchandise.

En cas d'accident ou d'infraction de son fait, sa responsabilité civile et/ou pénale peut être mise en jeu.

1.6. Les activités-types

L'emploi-type Conducteur/Conductrice poids lourds de transport et de livraison de marchandises est constitué d'une seule activité-type :

Réaliser le transport et la livraison de marchandises en sécurité, de façon autonome et optimisée, avec un véhicule de type savoyard de plus de 3.5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC).

1.7. Niveau de qualification et évolutions professionnelles

De niveau V, le conducteur poids lourd peut être amené à évoluer vers un emploi de conducteur de véhicule articulé ou ensemble de véhicules, de formateur ou moniteur d'entreprise. Le conducteur poids lourd peut s'orienter vers les fonctions « exploitation » du transport.

Il peut créer sa propre entreprise de transport et de livraison de marchandises.

2. FICHE ACTIVITE-TYPE

2.1 Définition de l'activité-type

Réaliser le transport et la livraison de marchandises en sécurité, de façon autonome et optimisée, avec un véhicule de type savoyard de plus de 3.5 tonnes de poids total autorisé en charge (PTAC).

Le conducteur poids lourd manœuvre des véhicules de type savoyard de plus de 3.5 tonnes de PTAC.

Il sait utiliser les moyens de manutention nécessaires au chargement et déchargement des marchandises dont il a la responsabilité : diable, transpalette manuel et hayon élévateur.

Il respecte rigoureusement les consignes reçues, la réglementation en matière de conduite routière, de transport et d'hygiène et sécurité propres à l'exercice de son activité, les engagements contractuels de l'entreprise en matière de transport

Le conducteur poids lourd vérifie quotidiennement, l'état du véhicule et les éléments de sécurité. Au chargement, comme au déchargement, il met en œuvre les équipements du véhicule, manutentionne éventuellement la marchandise et la prend en charge.

Il planifie le déplacement, livre la marchandise, renseigne ou fait renseigner les documents administratifs et commerciaux et rend compte de son activité à son employeur.

Le conducteur poids lourds représente l'entreprise qui l'emploie et le bénéficiaire de la prestation de transport. Il est un vecteur commercial de premier ordre.

2.2 Description de l'activité-type

Le conducteur poids lourd réalise, en autonomie et de manière optimisée, les tâches suivantes :

- Il prépare le transport qu'il devra réaliser, dans un souci de logique et de sécurité.
- Il vérifie le véhicule et ses équipements, il prend les consignes auprès du service exploitation, renseigne ou vérifie la présence à bord et la validité des documents nécessaires au transport,
- Il planifie et organise son activité.
- Il conduit le véhicule jusqu'au point d'enlèvement ou de livraison de la marchandise,
- Il charge ou décharge éventuellement la marchandise,
- Il renseigne et fait émarger le document ou support justifiant la réalisation correcte de l'acte de transport.

En fin de prestation, le conducteur poids lourd transmet au service exploitation les éléments permettant de facturer la prestation, d'analyser les temps de travail, d'assurer la maintenance du véhicule, ainsi que les justificatifs de consommation de carburant, péages et frais de déplacements.

Il est responsable des marchandises jusqu'à leur réception par le client. Il doit faire face aux aléas qui se présentent, informer son entreprise de tout incident, et éventuellement les clients.

Tout au long de sa prestation, notamment dans des zones potentiellement « sensibles » en matière de sécurité, le conducteur doit faire preuve de vigilance au regard des éventuels risques de vols, dégradation de matériel, etc...

Il véhicule l'image de l'entreprise par un comportement, un langage adapté aux différentes situations professionnelles (échanges avec les clients et les autres usagers de la route).

2.3 Conduite de l'activité-type

Le conducteur poids lourd exerce cette activité en majeure partie seul.

Il reçoit ses consignes de travail de son entreprise

Il est parfois assisté lors des opérations de chargement et de déchargement de la marchandise, selon le contexte de réalisation de la prestation.

2.4 Conditions spécifiques de mise en oeuvre

Les conditions de mise en œuvre de cette activité peuvent varier selon l'activité de l'entreprise. Le conducteur poids lourd devra se conformer aux réglementations spécifiques à son activité et notamment aux protocoles de sécurité garantissant l'intégrité des biens et des personnes.

2.5 Interlocuteurs et nature des relations

Le conducteur poids lourd est en relation avec différents acteurs selon la nature des tâches qu'il réalise :

Relations en interne : il suit les consignes de sa hiérarchie et lui rend compte de son activité. Il est en contact étroit avec le service d'exploitation, qui lui remet les informations nécessaires à la préparation de ses tournées et auquel il retourne les documents afférents après réalisation de la prestation. Il travaille par ailleurs avec les conducteurs de l'entreprise et le personnel de quai pour le chargement et déchargement des marchandises.

Relations externes : Il est le contact privilégié des personnes et entreprises avec qui il travaille : chargeurs, destinataires, sous-traitants, fournisseurs et clients, (renseignements et encaissements parfois). Il doit véhiculer une bonne image de l'entreprise.

2.6 Liste des compétences de l'activité-type

- C1 Réaliser les opérations de contrôle du véhicule avant, pendant et après le transport de marchandises
- C2 Conduire et manœuvrer un véhicule isolé de plus de 3,5t de PTAC, dans le respect des marchandises transportées
- C3 Effectuer les opérations de chargement et de livraison des marchandises, en sécurité
- C4 Agir en prévention des risques potentiels liés au métier et réagir en cas d'incident et d'accident
- C5 Déceler, diagnostiquer, rendre compte d'une anomalie et opérer un dépannage simple
- C6 Collecter, analyser et utiliser les informations nécessaires au traitement du transport routier de marchandises
- C7 Rechercher, vérifier, compléter les documents de transport routier de marchandises et ventiler les informations selon l'organisation de l'entreprise

3. FICHES COMPETENCES

3.1. Liste de compétences

- 1 Réaliser les opérations de contrôle du véhicule avant, pendant et après le transport de marchandises
- 2 Conduire et manœuvrer un véhicule isolé de plus de 3,5 T de poids total autorisé en charge dans le respect des marchandises transportées.
- 3 –Effectuer les opérations de chargement et de livraison des marchandises, en sécurité.
- 4 Agir en prévention des risques potentiels liés au métier et réagir en cas d'incident et d'accident.
- 5 Déceler, diagnostiquer, rendre compte d'une anomalie et opérer un dépannage simple.
- 6 Collecter, analyser et utiliser les informations nécessaires au traitement du transport routier de marchandises.
- 7 Rechercher, vérifier, compléter les documents de transport routier de marchandises et ventiler les informations selon l'organisation de l'entreprise.

3.2. Intitulé de la compétence 1 : Réaliser les opérations de contrôle du véhicule avant, pendant et après le transport de marchandises

<u>Description de la compétence 1</u>: Suivant le véhicule, les infrastructures routières, le chargement, la météo, les impératifs du transport, le conducteur poids lourd effectue avant le départ la prise en charge de son véhicule : vérifications d'usage pour en contrôler l'état (carrosserie, état des freins, des feux, fuites éventuelles, pneumatiques, etc....).

Durant le trajet, il vérifie en permanence de manière visuelle, olfactive, et auditive toute anomalie. En cas de problème, il sait en référer à sa hiérarchie.

Le conducteur doit maîtriser ces contrôles, dans le but de minimiser les coûts d'entretien, et d'effectuer le transport en toute sécurité.

<u>Contexte(s)</u> professionnels de mise en œuvre: Le conducteur poids lourds réalise les opérations de contrôle du véhicule avant, après et pendant le transport de marchandises. Il s'effectue la plupart du temps à l'extérieur, de jour comme de nuit.

Critères de performance :

- Les contrôles de l'état général du véhicule et du chargement en début et fin de service sont effectués.
- Les anomalies sont corrigées ou signalées au service compétent.
- Les indications du tableau de bord sont prises en compte tout au long du parcours.

- Savoir situer les différents éléments de la chaîne cinématique.
- Détecter et localiser les fuites éventuelles.
- Réagir à tout imprévu posément et avec efficacité.
- Nettoyer le véhicule.
- Pour toute anomalie, savoir alerter les autorités compétentes en suivant la procédure interne.

3.3. Intitulé de la compétence 2 : Conduire et manœuvrer un véhicule de type savoyard de plus de 3,5t de PTAC dans le respect des marchandises transportées.

<u>Description de la compétence 2</u>: Le conducteur poids lourd doit, en fonction du gabarit du véhicule, du chargement, des conditions climatiques, du trafic, de la topographie et la nature des lieux, transporter la marchandise en toute sécurité et de manière à optimiser son temps de travail. Le conducteur adapte son allure, adopte une conduite rationnelle, anticipe tout évènement pouvant gêner sa route et si besoin est, il effectue les manœuvres nécessaires à la mise en place ou au stationnement en sécurité du véhicule.

Il a le souci de prendre soin de la marchandise transportée ainsi que de minimiser les coûts d'exploitation du véhicule (consommation, entretien, ...).

Contexte(s) professionnels de mise en œuvre : Le conducteur poids lourd réalise les opérations de conduite et de manœuvre de son véhicule à l'intérieur de son entreprise, sur route, à l'intérieur des entreprises de ses clients et fournisseurs. Ces opérations sont réalisées en extérieur et en entrepôt de jour comme de nuit. La complexité des lieux de livraison, des relations avec les partenaires peut parfois être source de stress et demander une maitrise parfaite de soi et de son véhicule.

Critères de performance :

- Les actions de conduite sont anticipées, adaptées et respectent l'itinéraire choisi.
- La conduite sera rationnelle, dans le respect des règles de sécurité et des marchandises, en toute situation.
- Le tableau de bord et le comportement du véhicule en circulation sont pris en compte
- Les manœuvres seront réalisées dans un temps raisonnable, en sécurité et dans l'espace déterminé.

Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Anticiper les dangers potentiels.
- Appliquer le code de la route et les réglementations en vigueur.
- Conduire de façon rationnelle et optimisée.

3.4. Intitulé de la compétence 3 : Effectuer les opérations de chargement et de livraison des marchandises, en sécurité.

<u>Description de la compétence 3</u>: Le conducteur doit savoir charger et décharger son véhicule dans une logique de livraison en tenant compte des impératifs horaires, des consignes de sécurité, et des marchandises. Il doit savoir organiser logiquement sa tournée en fonction des ordres donnés (savoir utiliser une carte routière ou toute autre source d'informations).

Il doit s'adapter en fonction de la nature des produits chargés, notamment ceux nécessitant des moyens propres (produits frais, matières dangereuses, animaux, ...). Il doit faire preuve de grande vigilance pour lui et pour son environnement en appliquant les règles de sécurité qu'il a apprises.

Il sait utiliser les moyens de chargement mis à sa disposition (hayon élévateur, transpalette, diable, ...), et s'assure du bon déroulement du chargement lorsqu'une tierce personne le fait.

Il a la responsabilité du bon arrimage des marchandises, ainsi que de leur bonne répartition dans le véhicule en fonction des poids et des capacités de son véhicule.

Il est capable de juger l'état des marchandises chargées afin de pouvoir garantir une bonne qualité de service et éviter tout désagrément lié à un produit endommagé. Il devra par conséquent émettre des réserves et en informer sa hiérarchie.

Il doit émarger et faire émarger le document de transport, et procéder à l'échange des supports de charges et emballages consignés.

<u>Contexte(s)</u> professionnels de mise en œuvre: Le conducteur poids lourd met en œuvre cette compétence en début et fin de chaque opération de transport, de jour comme de nuit dans des conditions météorologique parfois difficiles. Ces opérations demandent une bonne condition physique selon le type de charge à déplacer et les moyens de manutention dont il dispose. Il préserve, par son comportement et ses actions les intérêts de l'entreprise.

<u>Critères de performance :</u>

- Les procédures de sécurité sont respectées et les EPI* portés.
- La prise en charge des marchandises est réalisée dans le respect des contraintes liées au plan de chargement (contrôle des marchandises, réserves, répartition des masses,...)
- Le chargement, l'arrimage et le déchargement sont effectués dans le respect des consignes reçues et en sécurité.
- Les choix des moyens de levage et de manutention sont adaptés
- La livraison des marchandises est optimisée par rapport aux contraintes fixées (localisation géographique, horaires à respecter, etc..).
- La livraison des marchandises est optimisée par rapport au type de marchandise (matières dangereuses, denrées périssables, etc..).

- Recevoir et appliquer les consignes.
- Maîtriser les équipements du véhicule (ouverture, débâchage, hayon, suspension pneumatique...).
- Organiser logiquement sa tournée.
- Arrimer la marchandise correctement.
- Préparer sa tournée dans une optique rationnelle.
- Renseigner les documents de transport et émettre des réserves si nécessaires.
- Identifier les différents types de support de charge.
- Utiliser les appareils de manutention mis à sa disposition.
- Appliquer les gestes et postures adaptés, ainsi que les protocoles de sécurité.
- Rendre compte précisément à sa hiérarchie les informations liées à son activité.

3.5. Intitulé de la compétence 4 : Agir en prévention des risques potentiels liés au métier et réagir en cas d'incident et d'accident.

<u>Description de la compétence 4</u>: Le conducteur poids lourd est confronté par son activité à faire face à des dangers, notamment ceux liés à la route et aux lieux de manutention. Il doit en prendre conscience et appliquer les règles de sécurité apprises et celles exigées par la société. Il doit être équipé de son EPI (Equipement de Protection Individuel) à titre préventif et adopter une hygiène de vie lui garantissant ainsi une sécurité optimale.

Sa maîtrise du véhicule en toute circonstance assure la sécurité de son environnement en circulation comme à l'arrêt.

Il connaît les procédures de protection, d'alerte et de secours en cas d'incident ou d'accident.

Il sait remplir correctement un constat amiable, il en informe son entreprise et il préserve la marchandise.

<u>Contexte(s)</u> professionnels de mise en œuvre: Les risques potentiels liés au métier demandent au conducteur poids lourd une bonne hygiène de vie. Il doit prévenir la fatigue liée à la conduite et au chargement et déchargement par le respect de ses temps de repos, mettre en application les règles en matière de geste et posture au travail.

Il est concentré en permanence sur sa conduite et les autres usagers de la route. Il réagit rapidement et posément en cas d'accident.

<u>Critères de performance :</u>

- Le conducteur poids lourd applique les règles d'hygiène de vie inhérentes à l'exercice de son métier (respect des temps de repos, connaissance des effets et des risques liés à la prise d'alcool, de médicaments, de drogues et au manque de sommeil).
- Les gestes, postures et protocoles de sécurité sont respectés (montée et descente, manutention des charges, équipements de protection individuels, optimisation des interruptions de conduite...).
- En cas d'accident les mesures de protection, d'alerte et de secours sont correctement prises, le matériel et la marchandise sont protégés au mieux contre une aggravation des dommages subis.
- L'entreprise est informée.
- Le constat à l'amiable est renseigné correctement, de façon exhaustive, précise et transmis dans les délais.

- Adopter une hygiène de vie adéquate (pas d'alcool, pas de drogue, repos, bonne alimentation, ...)
- Appliquer des pauses dans les longs parcours afin de garder une attention optimale lors de la conduite.
- Appliquer les protocoles de sécurité.

- En présence d'un accident appliquer les règles de sécurité, alerter en donnant le maximum d'informations nécessaires pour l'intervention des secours, protéger la zone de l'accident, secourir dans la mesure du possible
- Renseigner correctement le constat amiable et le transmettre à sa hiérarchie dans les plus brefs délais.
- Relater au service exploitation, de façon concise, écrite ou orale les circonstances de l'accident et ses conséquences.

3.6. Intitulé de la compétence 5 : Déceler, diagnostiquer, rendre compte d'une anomalie et opérer un dépannage simple.

<u>Description de la compétence 5</u>: Le conducteur poids lourd est capable de déceler une anomalie lors de sa vérification avant de prendre le véhicule, pendant son utilisation et lors de son arrêt. Selon l'importance du dysfonctionnement, il peut opérer lui-même la réparation (dépannage simple) ou bien en référer à l'autorité compétente. Pour cela il devra faire preuve de précision afin que l'incident soit bien compris par la personne responsable du dépannage (service technique de l'entreprise, garage, ...). Il se doit d'appliquer les consignes reçues de sa société.

Il connaît les anomalies graves et pouvant atteindre à la sécurité, nécessitant l'arrêt immédiat du véhicule.

<u>Contexte(s)</u> professionnels de mise en œuvre : Le conducteur poids lourd effectue les contrôles selon les protocoles de sécurité et de prise en charge de son véhicule. Il peut être amené à intervenir à tout moment et doit s'assurer que l'équipement de son véhicule est complet et fonctionne pour réagir et rendre compte en toute situation. Il effectue des interventions de dépannage simple

Critères de performance :

- La chaîne cinématique est connue et la description des dysfonctionnements éventuels est précise et complète.
- Les protocoles de sécurité, d'entretien du véhicule sont respectés, hors circulation
- Les mesures visant à éviter l'aggravation de la panne et la mise en jeu de la sécurité sont prises.
- L'incident est correctement signalé.
- Le dépannage d'une anomalie mineure a été opéré (relais, fusibles, ampoules...).

- Mesurer l'incidence d'une panne constatée, et en connaître les symptômes.
- Connaître la chaîne cinématique du véhicule ainsi que ses options (hayon, ...), et identifier l'élément à problème.
- Rechercher et comprendre les informations contenues dans le manuel du constructeur.
- Utiliser et interpréter les informations fournies par les instruments de bord.
- Basculer une cabine.
- Prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la sauvegarde des personnes et des biens.

3.7. Intitulé de la compétence 6 : Collecter, analyser et utiliser les informations nécessaires au traitement du transport routier de marchandises.

<u>Description de la compétence 6</u>: Le conducteur poids lourd organise ses tournées et les optimise selon les informations qui lui sont données de manière autonome. Il met à jour ses informations pour répondre au mieux aux attentes du client et aux contraintes de réalisation. Il s'assure que les moyens de communication dont il dispose fonctionnent et reste en contact avec son entreprise.

Dans son rôle de représentant de l'entreprise il est en relation directe avec les clients, les autres usagers de la route et les agents chargés des contrôles. Cette communication assure l'exécution fiable de la prestation de transport.

Dans son rôle de représentant commercial de l'entreprise, Il adopte un comportement conforme aux attendus et à l'image de marque de la société (politesse, propreté, ponctualité, courtoisie, port d'un uniforme, ...)

<u>Contexte(s) professionnels de mise en œuvre :</u> Le conducteur poids lourd met en œuvre cette compétence à tous les niveaux de son activité. En interne il doit aller chercher les informations nécessaires à l'organisation de sa tournée et se tenir informé à tout moment des éléments pouvant influer sur ses transports. Ses capacités de communication et relationnelles sont sollicitées en externe, auprès des différents intervenants, qu'il s'agisse de clients ou d'usagers de la route. Il faire preuve de réactivité et de maîtrise de soi

<u>Critères de performance :</u>

- L'utilisation des moyens de communication est maîtrisée et conforme aux attendus de l'entreprise.
- Les ordres de mission sont correctement assimilés et retranscrits.
- Le comportement, en tant que représentant de l'entreprise, avec la clientèle et les autres usagers de la route, est adapté.
- Les risques pouvant influer sur l'optimisation de la livraison sont pris en compte tout au long de la prestation (risques climatiques, ralentissement, accidents, ... routes fermées ou bloquées, travaux) de manière effective et régulière.
- Le compte rendu d'activité fait dans les meilleurs délais au service d'exploitation est précis et complet.

- Adopter un comportement adapté (politesse, ...).
- Adopter une bonne hygiène corporelle et une tenue vestimentaire correcte.
- Utiliser les règles élémentaires de la communication verbale (écoute, synthèse et reformulation) et écrites
- Utiliser les appareils mis à disposition (téléphone, informatique, radio...) à bon escient.
- Exploiter les informations recueillies afin d'optimiser le transport des marchandises.

3.8. Intitulé de la compétence 7 : Rechercher, vérifier, compléter les documents de transport routier de marchandises et ventiler les informations selon l'organisation de l'entreprise.

<u>Description de la compétence 7</u>: Le conducteur poids lourd doit renseigner les documents de transport liés à la prise en charge de la marchandise, en procédant à des contrôles, le tout dans l'optique d'appliquer la règlementation en vigueur. Il doit surveiller le bon émargement des documents de transport, il peut effectuer des encaissements. Par la suite, il est capable de diriger les divers documents vers les personnes de sa société concernées par leur contenu et leur communiquer toute information essentielle à leur traitement.

<u>Contexte(s)</u> professionnels de mise en œuvre : Le conducteur poids lourds collecte en début et fin de prestation tous les documents nécessaires au traitement administratif des marchandises livrées. Il est pour cela en relation directe avec le service exploitation ou selon l'organisation de l'entreprise, avec le service comptable, le service des achats, le service des expéditions, etc....Dans tous les cas il remet les documents de transport aux services concernés. Il s'assure de la présence à tout moment des documents de transport dans le véhicule.

<u>Critères de performance :</u>

- La présence et la validité des documents du véhicule et du conducteur sont contrôlées (carte grise, assurance, permis de conduire, constat amiable...)
- Les documents de transport sont présents et correctement rédigés (lettre de voiture, factures, encaissements, document des douanes, etc.....)
- La ventilation des documents de transport, et autres documents administratifs est réalisée après chaque retour à la société.

- Utiliser les documents du conducteur, du véhicule et de la marchandise nécessaires à l'exécution d'un transport en fonction de la règlementation en vigueur.
- Renseigner, contrôler et vérifier le bon émargement des documents accompagnant la marchandise.
- Vérifier la validité des documents en fonction de leur destination.
- Ventiler les documents en fonction de leur destination, et communiquer les informations nécessaires.

La démarche de certification a été menée par un groupe de travail composé de :

- La Direction des Infrastructures Terrestres et Topographiques du Territoire
- La Direction de la Formation Professionnelle Continue
- La branche professionnelle transport représentée par le syndicat des transporteurs et des employeurs du secteur
- L'Etablissement Territorial de Formation Professionnelle pour Adultes